

Dix secteurs pastoraux couvrent les cinquante-cinq paroisses, leur permettant de travailler ensemble sur certains chantiers. Des équipes missionnaires doivent animer chacun de ces secteurs : c'est déjà le cas dans le Pays-Haut et le Saintois-Bayonnais, et, très prochainement, dans le Toulinois.

«Ces vingt dernières années, la vie de l'Église a fortement évolué à sa base. L'animation des 55 paroisses implique de plus en plus les baptisés laïcs. Des équipes d'animation pastorale (EAP) ont été constituées dans chacune d'entre elles. Des coordinateurs paroissiaux, baptisés laïcs, ont désormais la responsabilité de ces EAP. Les Mouvements connaissent également des évolutions importantes avec l'engagement de plus en plus courant de laïcs dans leur accompagnement spirituel. Aussi était-il primordial que cette évolution se retrouve à d'autres niveaux de la conduite du diocèse, que les laïcs ne soient pas seulement investis à la base mais qu'ils contribuent aussi à l'animation et aux décisions du diocèse tout entier. Les retrouver dans la conduite du diocèse, aux côtés des prêtres permet d'être en phase avec les nouvelles réalités de la vie de l'Église.»

+ Mgr Jean-Louis Papin

Pour en savoir plus :
Eglise 54 n° 201, 5 septembre 2012



DE NOUVELLES ÉQUIPES AUTOUR DE L'ÉVÊQUE

À compter de septembre 2012, la gouvernance du diocèse change pour mieux refléter la diversité dans l'Église et impliquer davantage laïcs et prêtres, sous l'autorité de l'évêque, dans l'élaboration des orientations du diocèse.

L'ÉQUIPE ÉPISCOPALE

Composée de quatre personnes (l'évêque, les deux vicaires généraux et le vicaire épiscopal chargé des affaires économiques et sociales), l'équipe épiscopale se réunit une matinée par semaine pour assurer la conduite courante du diocèse.

LE CONSEIL PRESBYTÉRAL

Regroupant une vingtaine de prêtres, le conseil presbytéral est le «sénat» de l'évêque. Il aide ce dernier dans le gouvernement du diocèse pour «promouvoir le plus efficacement possible le bien pastoral de la portion du peuple de Dieu confiée à l'évêque» (canon 495). Tenant deux sessions ordinaires de deux jours chaque année, il a voix consultative, et l'évêque doit entendre son avis pour toute affaire de grande importance.

LE CONSEIL ÉPISCOPAL

Constitué d'une vingtaine de personnes, le conseil épiscopal compte dans ses rangs l'équipe épiscopale, les délégués épiscopaux des sept départements (regroupant les Services diocésains), le délégué épiscopal chargé du suivi des Mouvements et associations de fidèles, et un représentant par secteur pastoral, prêtre ou laïc. Se réunissant sept fois par an, la mission du conseil épiscopal est de conseiller l'évêque sur les orientations pastorales du diocèse.

L'ASSEMBLÉE DIOCÉSAIN ORDINAIRE

Environ deux cent trente personnes sont invitées une fois par an à participer à l'assemblée diocésaine ordinaire. Visant à refléter la diversité du diocèse, celle-ci regroupe des laïcs, des religieuses, des diacres et des prêtres exerçant différentes responsabilités ecclésiales. Objectifs de cette assemblée : faire remonter vers l'évêque ce qui est vécu sur le terrain, donner à chacun la possibilité de s'exprimer sur les décisions prises et les orientations mises en œuvre.

ÉVÊQUE



ÉQUIPE ÉPISCOPALE



CONSEIL ÉPISCOPAL



ASSEMBLÉE DIOCÉSAINNE

⇒ VICAIRE GÉNÉRAL

⇒ VICAIRE ÉPISCOPAL CHARGÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

⇒ VICAIRE GÉNÉRAL

⇒ LES 7 DÉLÉGUÉS ÉPISCOPAUX DES DÉPARTEMENTS

⇒ LE DÉLÉGUÉ ÉPISCOPAL AUX MOUVEMENTS ET AUX ASSOCIATIONS DE FIDÈLES

⇒ LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE ÉPISCOPALE

⇒ UN REPRÉSENTANT PAR SECTEUR PASTORAL

⇒ 7 DÉPARTEMENTS (SERVICES DIOCÉSAINS ET AUMONERIES)
LES RESPONSABLES DES SERVICES DIOCÉSAINS

⇒ MOUVEMENTS DE LAÏCS ET ASSOCIATIONS DE FIDÈLES
UN REPRÉSENTANT PAR MOUVEMENT ET ASSOCIATION

⇒ LES MEMBRES DU CONSEIL ÉPISCOPAL

⇒ 10 SECTEURS PASTORAUX
⇒ 55 PAROISSES
LES CURÉS ET UN MEMBRE PAR ÉQUIPE D'ANIMATION PASTORALE

⇒ CONSEIL PRESBYTÉRAL
⇒ CONSEIL DIOCÉSAIN DE LA VIE CONSACRÉE
⇒ CONSEIL DIOCÉSAIN DU DIACONAT PERMANENT
⇒ CONSEIL DIOCÉSAIN DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
⇒ FÉDÉRATION «ASSOCIÉS POUR LA MISSION»

- ⇒ COLLÈGE DES CONSULTEURS
- ⇒ CHAPITRE CATHÉDRAL
- ⇒ CHANCELLERIE
- ⇒ OFFICIALITÉ
- ⇒ SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER
- ⇒ RESSOURCES HUMAINES
- ⇒ FORMATION ET PROTECTION SOCIALE DU CLERGÉ